

Coordonnées

Nom de l'établissement ou de l'association :

Nom du club (si différent) :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Pays :

Tél fixe :

Tél portable :

E-Mail :

Site Internet :

Réseaux sociaux :

N° d'enregistrement et date de publication au Journal Officiel ou numéro SIRET

(pour les Clubs issus du milieu scolaire merci d'indiquer le N° de la Maison des Lycéens ou du Foyer socio-éducatif de l'établissement) :

Chef.fe d'Etablissement ou Président.e de l'association :

Nom :

Prénom :

Tél fixe :

Tél portable :

E-Mail :

Référent.e principal.e

Nom :

Prénom :

Fonction :

Profession :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Pays :

Tél fixe :

Tél portable :

E-Mail :

Autres

Comment avez-vous découvert la FFCU ?

Qu'est-ce qui vous a d'abord intéressé.e dans cette Fédération ?

Quelles sont les thématiques que vous souhaitez traiter ?

L'établissement ou l'association demandant son affiliation à la FFCU s'engage à :

- ✓ Respecter les statuts et le règlement intérieur de la Fédération ainsi que le bon usage du sigle de la FFCU,
- ✓ Indiquer les modifications concernant le représentant ou les coordonnées de l'association,
- ✓ Renseigner la FFCU des activités tenues,
- ✓ (Pour les associations uniquement) Fournir à la FFCU, en même temps que ce formulaire, le rapport d'activité et le rapport financier de l'année passée.

Le don

Le don est volontaire, mais nous vous encourageons à soutenir la Fédération dans ses activités pour le réseau. Le montant suggéré est de 100 € par an, courant sur une année scolaire. Vous pouvez soutenir davantage les activités de la FFCU en augmentant volontairement le montant du don. Les dons sont déductibles des impôts.

Mode de règlement :

Chèque (ordre : FFCU) Virement bancaire (demandez-nous le RIB FFCU) Espèces Hello asso

Règlement effectué le / / Pour l'année : 20 / 20

L'accréditation

En vertu du cadre réglementaire de novembre 2017 et afin d'être pleinement reconnue par l'UNESCO, chaque structure affiliée s'engage à soumettre sa candidature au comité d'accréditation, se tenant une fois par an.

D'une durée de 3 ans renouvelable, l'accréditation occasionne pour la structure accréditée 200 euros de frais de traitement.

En cas de difficulté financière ces frais peuvent faire l'objet d'une demande d'exonération.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la page "Devenir Club" de notre site internet (ffcunesco.org)

Fait à

Le :

 / /

Signature du/de la Dirigeant.e précédée de la mention "lu et approuvé"

Signature Référent.e principale (si différent) précédée de la mention "lu et approuvé"